COMMUNAUTÉ DE L'EAU POTABLE

Région Urbaine de Grenoble

Communauté de l'Eau Potable de la Région Urbaine de Grenoble – Syndicat des Eaux du Vivier

Les enjeux du service public d'eau potable :

De la durabilité économique à la durabilité sociale

Approche du SEV

3 décembre 2013

I – Contexte propre au SEV

- **Contexte SEV:** SIVU à vocation AEP. 36000 ab. Tout en régie, budget autonome, recouvrement via le Trésor Public. Territoire au 3/4 urbain (75% de l'agglo de Niort). Elus locaux très sensibilisés au social et au durable.
- **Un FSL ciblé énergie:** 15k€ d'eau (ancienne régie élec)
- **Un CCAS actif sur la Ville Centre:** le CCAS de Niort consacre chaque année un budget en propre (50 à 80 k€) aux aides, avec ses critères (différents du FSL…)
- **Une structuration particulière des usagers:** la loi SRU a été respectée, les Communes SEV ont en majorité près de 20% de logements sociaux. Ils sont individualisés depuis 1999. Niveau de vie Niort à la moyenne INSEE
- **Recouvrement par le Trésor Public:** accroissement des problèmes de mise en œuvre du recouvrement contentieux (délais, procédures, non remplacement…)

II – Bref historique de la démarche SEV

- **1999:** individualisation totale de +20% de logements sociaux collectifs. Aucune anticipation ni au Trésor Public ni pour le service des eaux. Les bailleurs sociaux se désengagent totalement! Dérive financière.
- **2000-2003:** création de l'autonomie financière:1,5 M€ de décalage entre clôture comptable et trésorerie…
- **2004-2006:** CRDC, 500k€ de mise en débêt du comptable public, audit KPMG et mise en œuvre de restructuration de la gestion clientèle à la Régie des Eaux et du recouvrement à la Trésorerie Municipale
- **2007-2009:** Constat d'augmentation SEV-CCAS des impayés résiduels et des demandes d'aide sociale. Etudes (ENGREF/CEMAGREF…) aides versées au CCAS
- **2010-2012:** Convention de coordination entre opérateurs, services sociaux (CCAS), Trésor Public.

III- Les objectifs face à la situation

- **Optimiser la chaîne de traitement entre SEV/CAN et TP de Niort pour réduire les non-valeurs aux cas réellement insolvables**
- **Appuyer le Trésor Public via courriers et actions de relance par la Collectivité**
- **Evaluer la proportion d'usagers dont la facture d'eau dépasse 3% des revenus en lien avec les organismes sociaux (les CCAS, le CG79, les CAF…)**
- **Pour le cas particulier des 20% de logements sociaux collectifs - presque tous individualisés (loi SRU) au SEV ! - mettre en place une aide au suivi des consommations en lien avec les bailleurs (télérelève).**
- **Anticiper l'évolution des budgets d'aide : prospective socio-économique, effet des tranches, répartition opérateurs/collectivités, proactivité…et gérer de façon durable!**

IV – Plaidoyer pour un vocabulaire commun

➢ Tarification sociale=?

- *tarification par tranches ?*
- *Tarification par catégories d'usagers ?*
- *stratégies d'aides à postériori ?*
- *solutions clés en main (chèques eau…)?*
- *gratuité des premiers m3, ou tarif par nb d'habitants du foyer?*

➢ Aides en matière d'eau (et d'assainissement?):

- *versements directs aux usagers précaires par les organismes sociaux? Versement de l'opérateur/collectivité au CCAS/FSL?*
- *renoncement à créances votées au cas par cas par les assemblées délibérantes?*
- *abandon de créances demandées par la structure chargée du contentieux et acceptées par la collectivité et/ou l'opérateur? (ex: ANV Trésor Public, ou listes fournies par des société pour les SEM, ou décisions de délégataires…)*

IV – Points de vocabulaire (suite)

➢ Impayés d'eau =?

- *ce que signale le Trésor Public, parfois déduction faite des ANV? Concerne quelle année? A-t-il fait les relances (huissiers, saisies)?*
- *ce que les assemblées délibérantes votent comme budgets (mélange entre dégrèvements pour fuite, erreurs, ANV acceptées, sur l'exercice ou avant etc.)?*
- *quid des impayés d'eau dans les charges avec les impayés de loyer dans les logements collectifs?*
- *transparence de la répartition de la gestion des impayés entre délégataire et collectivité délégante?*

➢ Benchmarking FNCCR:

- *bonne tentative de fixer une règle claire de comparaison entre collectivités (factures impayées de l'année N-1)*
- *mais il en reste souvent sur N-2, N-3 etc surtout pour les régies, en raison de la peau de chagrin des moyens du Trésor Public.*
- *il faudrait prendre en compte le taux de logements sociaux individualisés, voire le taux d'individualisation tout court (les problèmes sont les mêmes, même si les conséquences sont amplifiées dans le social)*

IV – Pas clair, même pour le législateur!

- **Texte de septembre 2012 du projet de loi sur l'énergie: « La mise en œuvre d'une *tarification progressive* pour l'eau fera l'objet d'une clarification dans le débat réglementaire ».**
- **Amendements proposant de modifier l'article L2224-12-1 du CGCT, déposés par le gouvernement le 19/09/2012**

Exposé des motifs

Afin de répondre à la diversité des services d'eau potable et d'assainissement, et à la diversité des solutions possibles pour garantir l'accès à l'eau pour les plus démunis, il est proposé de recourir à une expérimentation nationale, ouverte à tous les acteurs qui le souhaitent, permettant de mettre en œuvre différents mécanismes d'accès à l'eau : tarification progressive, tarification sociale, allocation de solidarité, chèque « eau »

Ces expérimentations apparaissent en effet nécessaires pour identifier des solutions adaptées aux différentes situations en évaluant l'impact sur les divers usagers et les coûts de gestion.

Il apparaît donc utile de prévoir les dispositions législatives pour sécuriser ces expérimentations et en faciliter l'évaluation et le partage au plan national.

Ces expérimentations concernant tant la métropole que l'outre-mer, seront réalisées avec l'appui des agences de l'eau et des offices de l'eau des départements d'outre-mer, et pour ces derniers de l'ONEMA.

Le comité national de l'eau assurera le suivi et l'évaluation de l'expérimentation.

V –Tarification progressive au SEV

- **Le contenu de la facture :** npo on parle de trois « services »: l'eau, l'assainissement, et les « organismes publics ».
- **La notion de « tranche »:** une tranche de 0 à 20 m3 à mi-tarif de la tranche supérieure. (1/2 conso moyenne, et un volume « sanitaire » minimal raisonnable)
- **Rappels légaux :**les prix unitaires peuvent changer au cours d'un semestre, à des dates différentes, et les « tranches » sont comme une bouteille…remplies par le bas. Tarification « progressive » : les 1ères tranches sont moins chères. 4 à 5 tranches --> 10 pages par facture? 1 heure à l'accueil pour l'expliquer?
- **Pourquoi le test au SEV:** les logements sociaux collectifs ont montré une médiane de consommation inférieure, donc une plus grande partie des m3 utilisés est payée moins cher.
- **La démarche:** analyse des demandes d'aide avec des chercheurs, recherche de l'importance de l'effet d'élasticité.

Etude SEV-CCAS-CEMAGREF sur les aides

Aperçu des aides octroyées aux usagers d'eau en difficulté financière (CCAS de Niort) : la fréquence d'aide

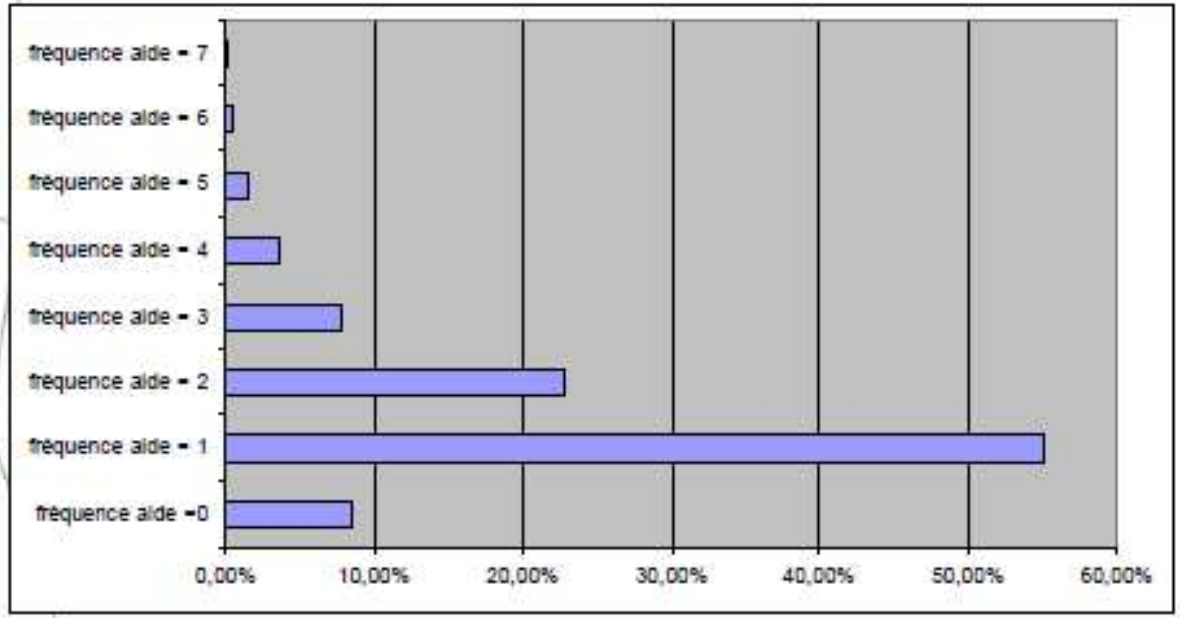

Pop = 1196 ménages

Période : 2004-2009

On retrouve la même personne aidée

- 1 fois dans 55 % des cas
- 2 fois dans 23 % des cas
- 3 fois dans 8% des cas
- 4 fois dans 4% des cas

Quelle ampleur des difficultés de maintien à l'eau sur une ville de 60 000 habitants ?

- 2 % des habitants (entre 2004 et 2009)
- un phénomène ponctuel pour plus de la moitié des personnes aidées (55%)
- des difficultés structurelles de maintien à l'eau *(même usager aidé au moins 3 fois sur la période)* pour 15% de la population de l'échantillon

Le ciblage : une démarche cognitive // la barrière de la CNIL

Etude SEV-CCAS-CEMAGREF sur les aides

La question du ciblage : degrés de pauvreté en eau

Pop = 584 FOYERS

Rev disponible = 2 revenus du ménage

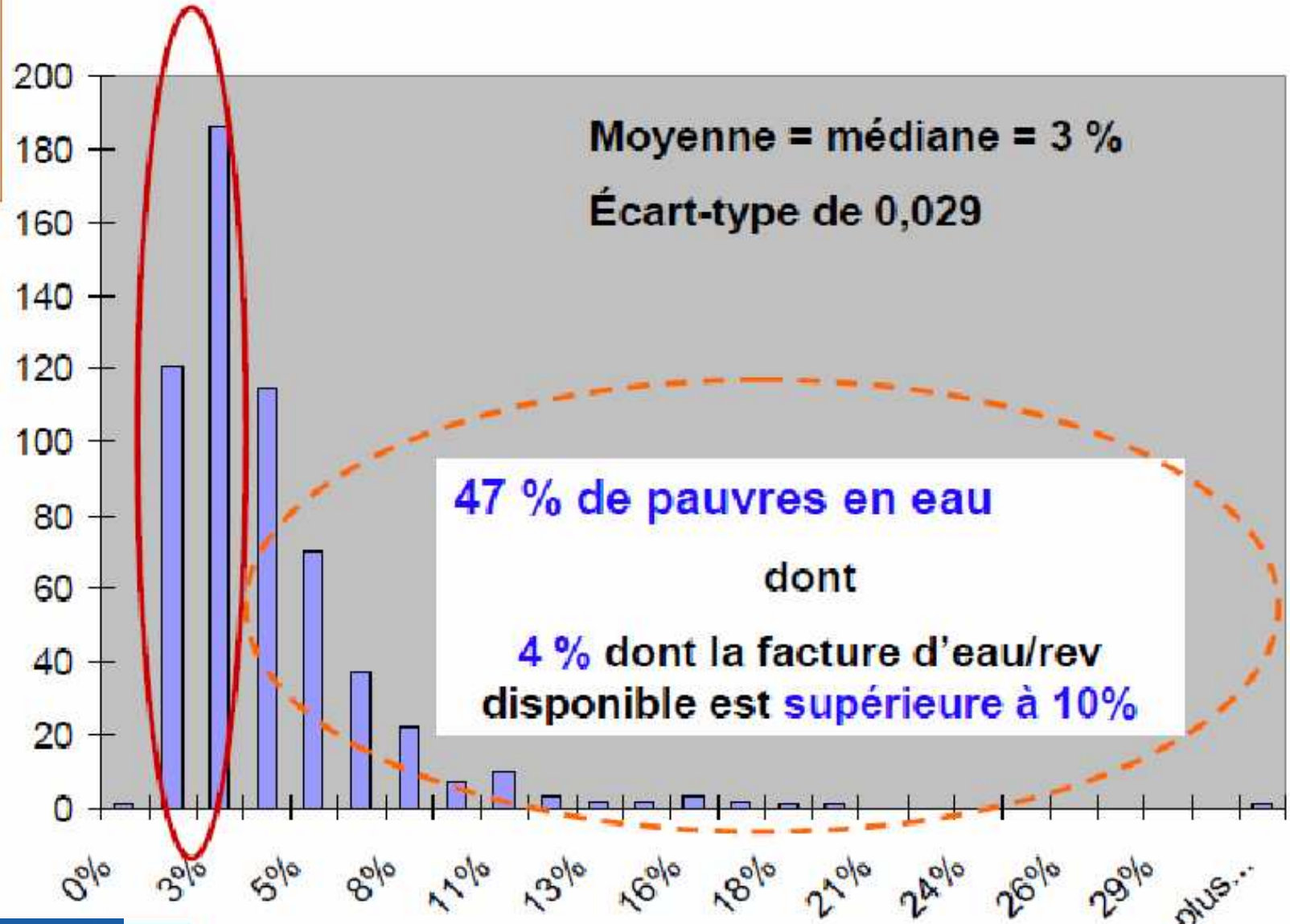

VI – Limites du tarif progressif

- **Les usagers démunis ne consomment pas forcément peu :** l'analyse de Marie Tsanga sur Niort a montré que des ménages démunis et aidés avaient parfois une forte consommation.
- **Les opportunistes:** certains usagers non précaires bénéficient de l'aubaine (maisons de campagne, forages…) avec peu de consommation à l'année. Il y a un effet d'aubaine antisocial, et un risque sanitaire!
- **Ciblage:** si les logements sociaux collectifs ont une consommation inférieure, c'est aussi parce qu'ils sont souvent occupés par peu de gens (cf étude Nantes)…
- **Conclusion:** à défaut connaître la situation des ménages avant facture (CAF): proportionnaliser les aides… <u>NB: Pour la suite, le terme « tarification sociale » est finalement réducteur et impropre. La terminologie « bouclier social » serait plus appropriée.</u>

VII – Que faire en attendant la loi?

- **Un chantier apparemment ouvert à l'Etat** : plusieurs initiatives sont tolérées, mais combien de temps, et comment comparer l'efficacité a posteriori?
- **Cerner les budgets en recensant l'ensemble des types « d'aide »** : depuis les ANV non recouvrées par la suite, en passant par les aides attribuées par le FSL, CCAS, les assocs… à ne pas oublier, et les « vrais » dégrèvements en assemblée délibérante, et y rajouter les impayés dans les logements sociaux (si non individualisé, les bailleurs le savent!). 1% des recettes???
- **Se fixer des critères d'attribution « d'aide »** : à partager entre CCAS, FSL, collectivités? Objectif des 3% du revenu du foyer?
- **Coordonner l'ensemble des acteurs:** différent en régie, mixte, ou délégation. Cf exemple mis en place par le SEV. Et « chasser » les mauvais payeur solvables. La DGCCRF confirme qu'on peut les couper!

VIII – Une coordination forcément tripartite

« Trésor Public »

(ou opérateur de recouvrement)
Relances et contentieux
Listes pour le SEV
Echanges avec CCAS

SEV/Agglo

(collectivité et/ou opérateur)
Suivi des impayés
Relances / coupures
Budgets d'aide
Suivi avec bailleurs Sociaux

Services sociaux

(CCAS, CG79, autres: initiatives privées?)
Guichet d'accueil des usagers, critères d'aide
Gestion des fonds d'aide, propres et externes
Retour des ratios objectifs (facture <3% des revenus)

IX –jeux d'acteurs en attendant la loi

- **Elus locaux:** frileux devant les coupures d'eau, veulent pourtant la reprise en régie…mal informés en général, alors qu'ils ont la clé des critères sur le reste à vivre.
- **Bailleurs sociaux:** Ils poussent fort les élus vers l'individualisation. Border absolument sinon désengagement TOTAL. 50% des nb impayés résiduels.
- **« Trésor Public »:** Il n'est déjà plus capable de suivre. Quelques tentatives de modernisation (TIPI, mensualisation, paiement par internet…) objectif: préparer discrètement la disparition du service programmée par Bercy. S'en passer nécessitera de pouvoir déposer les fonds ailleurs.
- **Organismes sociaux:** Ils se renvoient la balle entre FSL et CCAS dans l'attente de la loi et de la pro-activité ou non, et en attente de précisions sur les besoins.

X – Quelques chiffres et prospectives

- ***Seuils utiles (ordres de grandeur 2013):***
  - ***Minimas :***
  - ***<500€/pers./mois. (500 seul / 600 parent isolé / 700 couple) 5% à 10% de la population?***
  - ***Pauvreté:***
  - ***<900€/pers./mois. 10 à 15% de la population (dont minimas)?***

- ***Coût de l'eau et budgets d'aides: des seuils sensibles!***
  - ***Prix au m3 par an/hab pour 30 à 60 m3: de 3 à 5 €/m3 TTC***
  - ***D'où env 50€ d'aide / an pour personne seule au minima***
  - ***D'où env.150€ si parent isolé***
  - ***D'où effet de la proactivité: env au moins 300 à 400 k€/an pour 100000 habitants sur les minimas, coût: 10 € / an pour les autres***
  - ***Une différence entre rural et urbain, qui va s'estomper avec les regroupements intercommunaux (perte de proximité avec les élus locaux). Rôle social futur des EPCI à fiscalité propre?***

X –Chiffres et prospectives, suite:

➢ Organismes sociaux et critères:

- *Aides actuelles CCAS: souvent une fois, #150€, mais qui est aidé actuellement dans la pratique? Les populations aux minimas? Pas seulement…Un suivi annualisé obligatoire de la situation du foyer?*
- *Le critère de 3% du revenu est déjà restrictif! Par foyer ou par personne? Un foyer de 2 personnes au minima social peut pratiquement ne pas être aidé…Et coordonner CCAS et FSL*
- *Structurer la gestion publique sociale en eau ou le privé le fera*
- *Anticiper les budgets en prenant tout en compte (notamment si aide proactive, et les HLM), mais 0,5 à 1% des recettes ne suffisent déjà pas! Et la différence entre rural et urbain va s'effacer devant les effets de l'intercommunalité (perte de proximité)!*

➢ Pistes à explorer :

- *Penser « reste à vivre » et non pas seulement l'eau (1/4 de l'énergie…)*
- *Compter l'eau en logement social en cas d'individualisation (baisse les factures et contraint les bailleurs).*
- *Couper l'eau « rationnellement »: couper l'eau (SCI…) est un acte social! Et c'est indispensable si le Trésor Public se désengage.*
- *Halte aux forages sauvages (et récupérateurs?). Aubaine antisociale!*

En conclusion, axes de progrès:

- **Lever l'omerta sur qui paiera les « aides »:** la collectivité, l'opérateur, le bailleur social? Les 0,5 à 1% du projet de loi impliquant les opérateurs étaient déjà insuffisants… C'est encore plus criant si on va vers une aide proactive. Mais pour l'AEP la solidarité est financièrement encore relativement accessible.
- **L'imprécision des chiffres « officiels »:** pour les régies, le « Trésor Public » est en perdition…Attention aux « miettes » sous le tapis (ANV sur N-2, N-3…). On ne peut plus le plus le laisser seul face au recouvrement. Utilité à terme du comptable public? Stratégie de Bercy? D'où une nécessaire coordination tripartite.
- **Le rôle futur des organismes sociaux:** il faut mutualiser les moyens des organismes sociaux pour passer la charge à venir, et homogénéiser les critères d'aide en fonction d'objectifs partagés, et multi-thèmes (notion de « reste à vivre », inclus l'accès à l'eau potable!)